

Purger sans peine ses radiateurs

L'automne s'installe et vous pensez à remettre prochainement le chauffage dans la maison. Au préalable, c'est l'occasion - si votre installation n'est pas équipée de purge automatique - de purger vos radiateurs (uniquement radiateurs hydrauliques).
#économie #énergie #écogeste

En quoi ça consiste ?

Vous avez peut être remarqué durant l'hiver que votre installation de chauffage était bruyante et que les radiateurs ne chauffaient pas très bien.

Il se peut que ce soit dû à la présence de bulles d'air parasites dans votre réseau. La purge consiste à évacuer ces bulles d'air. Ainsi l'eau chaude circulera mieux dans votre réseau et vos radiateurs chaufferont davantage.



Matériel nécessaire :

- une clé à purge ou
- une clé à mollette ou
- un tournevis
- un vieux plaid/serpillere
- un petit récipient



Préparatifs

- Vérifier que la chaudière est éteinte et que les radiateurs ne sont pas chauds
- Ouvrez au maximum les vannes thermostatiques
- Commencez par les radiateurs du bas les plus proches de la chaudière

Étape 1 : Dévissage de la vis de purge

- Avec la clé ou le tournevis, desserez d'1/4 de tour la vis de purge qui se situe en haut du radiateur (à l'autre extrémité du robinet thermostatique) jusqu'à y faire couler un filet d'eau continu dans votre récipient.
- Si l'eau est chargée et marron, il faudra peut être prévoir un désembouage.
- Lorsque le filet d'eau s'écoule en continu revissez
- Vous pouvez réitérer l'exercice au niveau des autres radiateurs
- Remettez sur la position nominale vos robinets thermostatiques



Étape 2 : Vérification des niveaux

- Vérifiez que la pression de la chaudière se situe entre 1 et 2 bar (selon typologie habitat)
- Au besoin remettez de l'eau dans le circuit en ouvrant le robinet de remplissage jusqu'à atteindre le niveau de pression.



Pour aller plus loin...

N'hésitez pas à renouveler cette opération une fois par an idéalement à l'automne juste avant la saison de chauffe et lorsque vous constatez que la surface d'un radiateur n'est pas uniformément chaude ou un bruit anormal (sifflement) au niveau d'un radiateur.

Ainsi vous économiserez à la fois sur le matériel de chauffage et sur vos consommations d'énergie !

Cette fiche a été réalisée par l'espace info-énergie



Espace Info-Énergie :

03.20.52.00.23

Nos conseillers préconisent des solutions concrètes et techniques sur la rénovation thermique de votre logement ; vous orientent dans le choix des matériaux et des équipements ; vous aident à la lecture des devis des artisans et entreprises ; vous fournissent une documentation spécialisée et vous renseignent sur les aides financières existantes.

Les conseillers Info Énergie répondent à ces questions sur place à la MRES, lors de leurs permanences sur le territoire de la MEL, ou encore par téléphone.



Région
Hauts-de-France

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie